

*Initiatives parlementaires*

**Le président suppléant (M. Prud'homme):** Merci. Je suis persuadé que ce débat intéresse la Chambre. Comme aucun autre député ne veut prendre la parole, puis-je demander à la Chambre si elle est prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Prud'homme):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Prud'homme):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.)

**Le président suppléant (M. Prud'homme):** Puis-je dire qu'il est 15 heures?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Prud'homme):** En conséquence, comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

#### LES RÉPARATIONS À ACCORDER POUR LEUR INTERNEMENT

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:**

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait:

(1) reconnaître que l'internement, la privation du droit de vote et autres mesures répressives prises contre les Canadiens d'origine ukrainienne entre 1914 et 1920 étaient injustifiées et contraires aux principes de la Charte des droits et libertés;

(2) ordonner à Parcs Canada d'ériger des plaques commémoratives dans chacun des 26 camps de concentration où des Ukrainiens ont été internés, et entreprendre la restauration archéologique du camp d'internement de Castle Mountain dans le Parc national de Banff, notamment en y organisant une exposition historique permanente; et

(3) entreprendre des négociations avec le Comité de réparation de la Commission des libertés civiles du Congrès ukrainien canadien au sujet des réparations à accorder à la collectivité ukrainienne.

• (1410)

— Monsieur le Président, gagnant pour la première fois au tirage des initiatives parlementaires, je suis fort heureux de pouvoir présenter ma motion à la Chambre. De nombreux points sont inscrits à mon nom dans la section des Initiatives parlementaires du *Feuilleton*. J'aurai au moins eu le bonheur de voir une motion débattue à la Chambre, même si ce n'est que brièvement. J'aurais espéré que, vers la fin de l'heure peut-être, le gouvernement permette l'adoption de la motion de sorte que nous puissions voir certaines mesures prises à cet égard, mesures que le gouvernement envisage déjà, en fait.

Bien des Canadiens ignorent les difficultés qu'ont connues les Canadiens d'origine ukrainienne internés durant la Première Guerre mondiale. En fait, lorsque la guerre a éclaté, le gouvernement a déclaré que les Canadiens émigrés de Galacie et de Bucovine, deux territoires occidentaux de l'Ukraine faisant partie de l'empire austro-hongrois, étaient des ennemis étrangers et qu'ils constituaient une menace pour la sécurité nationale.

Le gouvernement a donc décidé d'interner et de détenir dans des camps, pour la durée de la guerre, ces personnes qui étaient bien souvent des citoyens canadiens. C'est ainsi qu'environ 5 000 Canadiens ukrainiens ont été internés dans 26 camps répartis sur l'ensemble du territoire canadien. L'un de ces camps se trouvait dans la circonscription de Kingston et les Îles que je représente, en fait dans le fameux vieux Fort Henry, construit vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

En outre, 88 000 autres, la plupart d'origine ukrainienne, ont été forcés de se présenter régulièrement au poste de police local et aux bureaux des services de la sécurité intérieure. Pourtant, dans bien des cas, ils ne posaient aucun risque et ne menaçaient en rien la sécurité ou le reste du Canada.

Je voudrais vous lire un passage tiré d'un livre de Lubomyr Luciuk, un de mes électeurs qui enseigne au département de géographie à l'Université Queen's. M. Luciuk est un Canadien d'origine ukrainienne bien connu et un membre du comité qui cherche à obtenir des réparations en l'occurrence, et il a écrit un petit ouvrage intitulé *A Time for Atonement: Canada's First National Internment Operations and the Ukrainian Canadians, 1914*